

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le seize septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LA MÉNITRÉ, se sont réunis à l'Espace Culturel de la Ménitré, à titre exceptionnel (la salle de réunion de la Mairie ne permettant pas de respecter les règles de distanciation physique imposées pour éviter les risques de propagation du COVID-19), sur convocation en date du 10/09/2020, qui leur a été adressée par le Maire.

Conseillers municipaux présents : 18

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Michel LEBRETON, Pascale YVIN, Benjamin LABA, Clarisse NOURRY, Isabelle NICOLAS, Christine LESELLE, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO-MILLOT, Anne GRIMAULT, Yohann RENAUDIER, Laurent MERAUT, Ludovic LAMBERT (arrivée à 20h30 pour le vote du point n°5 – COPIL du PLU), Isabelle LAMÉ, Jackie PASSET, Roger DELSOL

Conseillers municipaux absents excusés : 1

Mme Catherine DAZZI-RIVIERE

Pouvoirs : 1

Mme Catherine DAZZI-RIVIERE à M. Jackie PASSET

ORDRE DU JOUR :

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (18 voix) d'ajouter au point n°3 de l'ordre du jour le changement de lieu de réunion du conseil municipal pendant la crise sanitaire Covid-19

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu des séances précédentes

Administration générale

3. Changement de lieu de réunion du Conseil Municipal pendant la crise sanitaire Covid-19
4. Comités consultatifs et conseil éco-citoyen : désignation des membres extérieurs
5. PLU : désignation des membres du COPIL
6. Commission communale d'harmonisation des cultures de maïs
7. Fédération française des stations vertes : désignation d'un délégué et référent
8. Enquête publique : avis sur la demande d'autorisation pluriannuelle de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Finances

10. CAUE - mission pour l'élaboration d'un schéma directeur de réaffectation des équipements publics dédiés au scolaire et à l'enfance/jeunesse

11. Budget 2020 : décision modificative n°1
12. Admissions en non-valeur
13. Dissolution du budget Caisse des écoles et reprise des résultats au budget principal

Divers

14. Décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal
15. Questions diverses

1) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Mme Pascale YVIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (18 voix) le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

3) CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE SANITAIRE COVID-19 (DCM N°09/2020-39)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Considérant la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et notamment les règles de distanciation à respecter ;

Considérant que la salle de l'Hôtel de Ville de La Ménitry ne permet pas d'accueillir les membres du Conseil Municipal et le public dans les conditions de sécurité sanitaire requises ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- ⇒ Décide de fixer le lieu de réunion du Conseil Municipal à l'Espace Culturel, place du Colonel Léon Faye à La Ménitry, tant que la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 imposera des règles de sécurité (et notamment de distanciation physique) ;
- ⇒ Prend acte qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour décider du retour des séances du conseil en mairie ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4) COMITES CONSULTATIFS ET CONSEIL ECO-CITOYEN : INSTALLATION ET DESIGNATION DES MEMBRES NON ELUS (DCM N°09/2020-40)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/06/2020, désignant parmi les élus municipaux, les membres des comités consultatifs et conseil éco-citoyen, et déterminant le nombre de membres extra-municipaux ;

Vu l'appel à candidature lancé dans le bulletin municipal, sur le site Internet et sur les réseaux sociaux ;

Vu les candidatures reçues ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

⇒ Décide de compléter la composition des comités consultatifs et de nommer membres les personnes suivantes ;

- **Comité Voirie : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : LEBRETON Michel

Responsable : RENAUDIER Yohann

Membres élus : LAMBERT Ludovic, JEULAND Yves

Membres non élus : LOCHARD Yvon, NICOLAS Pascal, ORGEREAU Pascal, PAUVERT Christine

- **Comité Environnement – Espaces Verts : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : LEBRETON Michel

Responsable : MERAUT Laurent

Membres élus : BROSSARD Guillaume, NICOLAS Isabelle

Membres non élus : BRIAND Cédric, HATAT Guy, WOLF Eric, ZEMOURI Estelle

- **Comité Agriculture : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : LEBRETON Michel

Responsable : LAMBERT Ludovic

Membres élus : JEULAND Yves, PLANTÉ Isabelle

Membres non élus : DESCHAMPS Philippe, DUTERTRE Jean-François, FRISON Edith, MARTINEAU Thierry

- **Comité Urbanisme : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : JEULAND Yves

Responsable : BROSSARD Guillaume

Membres élus : PASSET Jackie, LEBRETON Michel

Membres non élus : PASZEK Isabelle, RIVIERE Philippe, VERNIOLLE Isabelle, ZEIMERT Erik

- **Comité Commerce et Artisanat : 5 élus municipaux – 5 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : JEULAND Yves

Responsable : PEDRERO-MILLOT Cristina

Membres élus : MERAUT Laurent, DELSOL Roger, GRIMAUULT Anne

Membres non élus : JOREAU Yannick, MASSON Amélie, MAUGIN Nadia, MEDICI Tony, VERNIOLLE Isabelle

- **Comité Affaires scolaires – périscolaires – extrascolaires : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjointe : YVIN Pascale

Responsable : LESELLE Christine

Membres élus : PEDRERO-MILLOT Cristina, GRIMAUULT Anne

Membres non élus : FERRERO Olivier, LABA Catherine, TOMBINI-JOUANNEAU Vanessa, VINCENT Caroline

- **Comité Restauration scolaire : 3 élus municipaux – 3 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjointe : YVIN Pascale

Responsable : GRIMAUULT Anne

Membres élus : PLANTÉ Isabelle

Membres non élus : COICAULT Danièle, DESCATOIRE Sylvaine, TOMBINI-JOUANNEAU Vanessa

- **Comité Animation jeunesse : 3 élus municipaux – 3 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjointe : YVIN Pascale

Responsable : LAMÉ Isabelle

Membres élus : LESELLE Christine

Membres non élus : DOUSSET Aude, FERRERO Olivier, VINCENT Caroline

- **Comité Sécurité : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Le Maire : Tony GUÉRY (et/ou vice-présidents concernés)

Responsable : NOURRY Clarisse

Membres élus : BROSSARD Guillaume, RENAUDIER Yohann, LEBRETON Michel

Membres non élus : COICAULT Gilbert, CRUBLEAU Michel, DUPUIS Patrick, GUILLOT Yannick

- **Comité Culture : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : LABA Benjamin

Responsable : LAMÉ Isabelle

Membres élus : BROSSARD Guillaume, DELSOL Roger

Membres non élus : AUTHIER Jean-Philippe, BAILLIF Cathia, GUILLOT Yannick, HAMDANI Catherine

- **Comité Communication : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint et responsable : LABA Benjamin

Membres élus : PEDRERO-MILLOT Cristina, LESELLE Christine, MERAUT Laurent

Membres non élus : BRETAGNON Annie, GAULUPEAU Etienne, GENETE Benoit, NEAU Jean-Luc

- **Comité Vie associative et sports : 4 élus municipaux – 4 membres non élus (extra-municipaux)**

Adjoint : LABA Benjamin

Responsable : NICOLAS Isabelle

Membres élus : LAMÉ Isabelle, DELSOL Roger

Membres non élus : BOUSSEAU Sébastien, FERRERO Olivier, LATOUCHE Xavier, LASSEUX Daniel

- ⇒ Décide de compléter la composition du conseil éco-citoyen et de nommer les personnes suivantes : le président (maire), 6 élus municipaux, 12 membres non élus (extra-municipaux)

Président : le Maire Tony GUÉRY

Membres élus : Isabelle NICOLAS (*Vice-présidente*), Laurent MERAUT, Guillaume BROSSARD, Isabelle LAMÉ, Christine LESELLE, Yves JEULAND

Membres non élus : CARREAU Samira, DELAUNAY Manon, HEURTEBISE Catherine, LEHAIN Elise, MAINGUY Claude, MICHAUD Brigitte, NEAU Jean-Luc, PANTAIS Isabelle, PATRY Dominique, RENAUDIER Flavie, SIMON Didier, WOLF Eric

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) PLAN LOCAL D'URBANISME : DESIGNATION DES MEMBRES DU COPIL (DCM N°09/2020-41)

Arrivée de M. Ludovic LAMBERT à 20h30

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/11/2018 nommant les membres du comité de pilotage (COPIL) chargé de la conduite et du suivi du projet de révision du plan local d'urbanisme pour la durée du mandat 2014/2020 ;

Considérant que le renouvellement du Conseil Municipal en 2020 impose de renouveler la composition de ce COPIL ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 17/06/2020 et 16/09/2020 nommant les membres du comité consultatif « urbanisme » pour la durée du mandat 2020/2026 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de nommer pour la durée du mandat 2020/2026, les membres du comité consultatif « urbanisme », membres du COPIL chargé de toutes les révisions du PLU (actuelle et futures le cas échéant) : suivant les délibérations susvisées, sont nommés :

Représentants élus : le Maire Tony GUERY, Yves JEULAND, Guillaume BROSSARD, Michel LEBRETON, Jackie PASSET

Représentants non élus (extra-municipaux) : Isabelle PASZEK, Philippe RIVIERE, Isabelle VERNIOLLE, Erik ZEIMERT

- ⇒ Décide que la composition de ce COPIL sera automatiquement adaptée à celle du comité consultatif « urbanisme » si elle devait évoluer au cours de ce mandat, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente délibération ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

6) COMMISSION COMMUNALE D'HARMONISATION DES CULTURES DE MAIS (DCM N°08/2020-42)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n°06/2020-22 du Conseil Municipal du 17/06/2020 nommant MM. Tony GUÉRY, LAMBERT Ludovic, JEULAND Yves et Mme PLANTÉ Isabelle, représentants de la municipalité au sein de la commission communale d'harmonisation des cultures de maïs ;

Considérant qu'il convient de compléter la composition de cette commission ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de nommer membres de la commission communale d'harmonisation des cultures de maïs ;
- Représentants du syndicat agricole local : Dominique PATRY, Frédéric GUION, Jean-François DUTERTRE
 - Représentant des producteurs de maïs semence : Didier SIMON
- ⇒ Précise que cette délibération complète la délibération n°06/2020-22 du 17/06/2020 en ce qui concerne la composition de cette commission ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

7) FEDERATION FRANÇAISE DES STATIONS VERTES : ADHESION ET DESIGNATION D'UN DELEGUE (DCM N°09/2020-43)

Vu l'adhésion de la commune de La Ménitric à la Fédération française des stations vertes ;

Considérant que la labellisation de la commune en station verte représente un atout pour l'attraction touristique du territoire communal ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué chargé de représenter la commune aux assemblées générales de la fédération et un référent, interlocuteur principal de la fédération, chargé de la gestion et de l'animation du label sur la commune ;

Suite à appel à candidature, M. Roger DELSOL se propose pour être délégué et référent ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Confirme le souhait de la collectivité de maintenir son adhésion à la Fédération française des stations vertes ;
- ⇒ Désigne M. Roger DELSOL pour être délégué représentant la commune au sein de la fédération française des stations vertes et référent principal pour la gestion et l'animation du label sur la commune ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

8) ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PLURIANNUELLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE (DCM N°09/2020-44)

Vu la demande de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, en sa qualité d'organisme unique de gestion collective (OUGC), sollicitant la délivrance d'une autorisation environnementale unique pluriannuelle de prélèvement d'eau (AUP) pour l'irrigation agricole du bassin de l'Authion ;

Vu la présentation synthétique du dossier d'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture ;

Vu l'enquête publique organisée du 27/08/2020 au 30/09/2020 ;

Considérant les enjeux économiques pour la commune de La Ménitré, comprenant de nombreuses exploitations agricoles irrigantes et des entreprises de productions végétales, synonymes d'emplois permanents et saisonniers essentiels au bassin de vie du territoire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Emet un avis favorable à la demande d'AUP présentée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

9) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (DCM N°09/2020-45)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-8 et suivants imposant aux communes de plus de 1000 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°06/2020-8 du 17/06/2020 ;

Considérant que le contrôle de légalité a relevé une absence irrégulière de définition des moyens d'expression réservés aux conseillers municipaux élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ;

Après avoir pris connaissance du projet de modification du règlement intérieur du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Approuve la modification du règlement intérieur telle que présentée ;
- ⇒ Adopte le règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

10) CAUE : MISSION POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE REAFFECTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DEDIES AU SCOLAIRE ET A L'ENFANCE/JEUNESSE (DCM N°09/2020-46)

M. le Maire propose de signer avec le CAUE, une convention pour l'élaboration d'un schéma directeur de réaffectation des équipements publics dédiés au scolaire et à l'enfance jeunesse.

L'étude portera sur :

- Le regroupement possible des 2 écoles publiques sur un seul site ;
- Pour l'accueil périscolaire : un arbitrage pour un regroupement éventuel sur un seul site ;
- Pour l'Espace jeunesse : un rapprochement en lien avec la réaffectation des locaux scolaires et périscolaires.

Elle se déroulera en 3 phases :

- Etat des lieux : urbain, architectural et paysager, cartographie des lieux, usages et pratiques existants sur chaque site, évolutions prévisibles en fonction des effectifs...) → document de synthèse
- Diagnostic : enjeux, diagnostic architectural sommaire des bâtiments, identification des diagnostics complémentaires à réaliser, fonctionnement urbain, paysager, recueil des besoins des utilisateurs et gestionnaires, présentation et/ou visite de références
- Schéma directeur et présentation de différents scénarios : orientations programmatiques, approches financières sommaires → aide à la décision et arbitrage politiques

Le délai de réalisation est d'un an à compter de novembre 2020.

Le coût total de la mission est de 13 400 € ; la contribution de la commune (75%) est de 10 000 €, dont 50% sera versé en 2020 à l'engagement de la mission (2020) et 50% à la remise du schéma directeur (2021).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Accepte la proposition de convention avec le CAUE pour un coût restant à charge de la commune d'un montant de 10 000 € ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

11) BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 (DCM N°09/2020-47)

Considérant que les crédits inscrits au chapitre 67 du budget général 2020 sont insuffisants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Approuve la modification budgétaire n°1 du budget principal communal – exercice 2020 telle que présentée ci-dessous ;

Section de fonctionnement

Article	Sens	Objet	Prévu	DM
022	Dépenses	Dépenses imprévues	54 191,33 €	-16 050,00 €
6718	Dépenses	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €	1 000,00 €
673	Dépenses	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €	15 050,00 €
		Solde		0,00 €

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

12) ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (DCM N°09/2020-48)

Vu l'état des admissions en créances éteintes n°4294630515, arrêté à la date du 03/03/2020 par le comptable public pour la somme totale de 512,44 € ;

Vu l'état des admissions en non-valeur n°4041450515, arrêté à la date du 03/03/2020 par le comptable public pour la somme totale de 886,37 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Accepte l'admission en créances éteintes, sur le budget communal de l'exercice 2020 – article 6542, des sommes figurant sur l'état communiqué par le comptable public, pour un montant de 512,44 € ;
- ⇒ Accepte l'admission en non-valeur, sur le budget communal de l'exercice 2020 – article 6541, des sommes figurant sur l'état communiqué par le comptable public, pour un montant de 886,37 € ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

13) DISSOLUTION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL (DCM N°09/2020-49)

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article modifié L.212-10 ;

Considérant qu'aucune opération de dépenses ou recettes n'a été effectuée sur le budget de la caisse des écoles depuis le 01/01/2017 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de procéder à la dissolution de la caisse des écoles de La Ménittré à la date de la présente délibération ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Maire
Tony GUÉRY

